REPONSE DU CONSEIL COMMUNAL A LA QUESTION ECRITE 24-801 DU GROUPE VERTSPOPSOL INTITULEE « STREET FOOD FESTIVAL »

(Du 25 novembre 2024)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

En date du 18 septembre 2024, le groupe VertsPopSol, par Mme Zoé Bachmann, a déposé la question écrite 24-801 intitulée « Street food festival », dont le contenu est le suivant :

Durant le dernier week-end du mois d'août, le Street food festival prenait ses quartiers sur la place du Port.

Au vu des nombreuses annonces de fermeture d'établissements publics, nous nous interrogeons sur la pertinence de ce type de manifestation. En effet, la majorité des food trucks présents étaient immatriculés hors canton.

Le Conseil communal peut-il nous expliquer quel est le but de ce type de manifestation pour la Ville de Neuchâtel ? Y a-t-il, à sa connaissance, des retombées économiques pour les acteurs locaux installés? Quelle est la part de food trucks neuchâtelois dans cette manifestation ?

La présente réponse est apportée en application des articles 61 et 62 du Règlement général de la Commune de Neuchâtel.

1. Introduction

Depuis 2017, hormis durant la récente pandémie, le Street food festival est une manifestation publique qui a lieu annuellement durant le mois d'août sur la place du port. Elle est organisée par des acteurs privés.

En 2024, le festival s'est tenu du 29 août au 1er septembre. Se définissant comme un événement alimentaire tendance pour toutes les générations, il vise à offrir une grande variété de mets du monde entier et de spécialités fraîchement préparées. Il est résumé par l'organisateur comme « *un concentré de goûts, de fêtes et de retrouvailles! Rejoignez-nous au bord du lac pour célébrer cette nouvelle édition rafraîchissante ! ».*

Rassemblant plusieurs milliers de personnes, cet événement populaire obtient un grand succès lors de chaque édition, et attire un public de toute la région, y compris en-dehors des frontières cantonales.

Formellement, cette manifestation bénéficie d'une autorisation du service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) ainsi que d'une autorisation communale pour l'utilisation du domaine public.

2. Retombées économiques

Lors d'une récente rencontre entre une représentation du dicastère de l'économie et la direction de GastroNeuchâtel, la question de l'impact de cette manifestation sur les acteurs économiques locaux a été abordée. Il en ressort en substance que, d'une part, cet événement est bénéfique pour les exploitant-e-s neuchâtelois qui y sont présents et d'autre part, la captation de la clientèle par le festival diminue la fréquentation des établissements publics du centre-ville.

GastroNeuchâtel considère que la tenue d'un tel événement est néanmoins acceptable pour la branche de l'hôtellerie et de la restauration, pour autant qu'elle soit limitée en termes d'occurrences. Bien qu'amenant une concurrence au tissu économique local comme d'autres manifestations publiques importantes (Festi'Neuch, NIFFF, Fête des vendanges,…), il a l'avantage d'attirer dans le centre-ville de Neuchâtel un public nombreux et de toutes provenances, qui n'y viendrait pas forcément en-dehors de cette manifestation. De plus, ce festival répond à une demande du public et apporte une animation à la fois originale et rassembleuse, contribuant à l'attractivité et au rayonnement de notre commune.

L'impact économique sur d'autres secteurs que la restauration n'a toutefois pas pu être étudié dans le cadre de la présente réponse. L'événement est à présent bien implanté et apporte à Neuchâtel une visibilité et un attrait dépassant largement le territoire communal.

3. Provenance des exposants

Selon les données rassemblées par GastroNeuchâtel, la répartition des camions-restaurants (communément dénommés par leur forme anglaise de « food trucks ») présents au festival 2024 est illustrée dans le graphique ci-après.

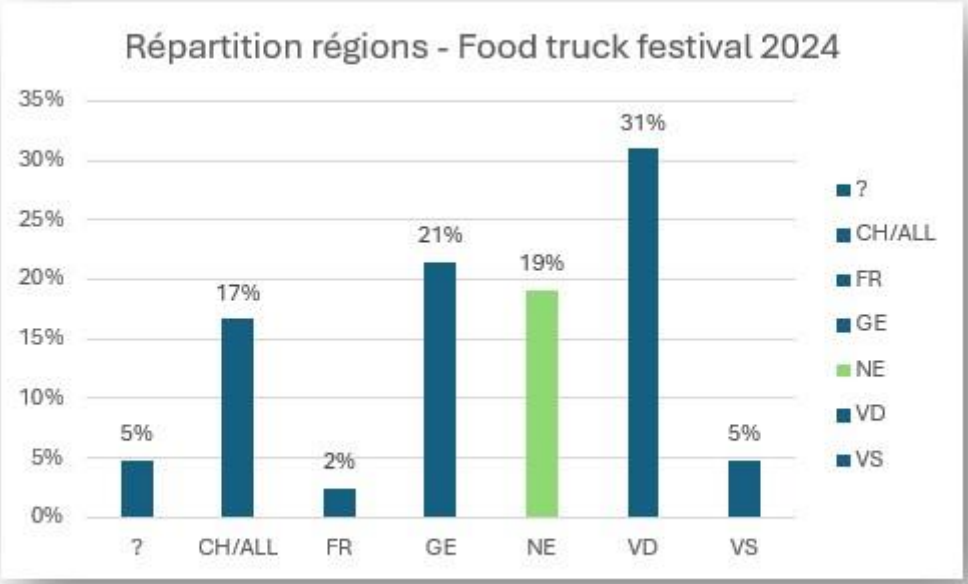

Sur 42 exposants présents au Street food festival en 2024, 8 sont immatriculés dans le canton de Neuchâtel, soit près d'un cinquième (la liste des exposants est disponible sur le site internet de l'événement : www.neuchatelstreetfoodfest.ch/exposants).

4. Conclusion

Le Conseil communal estime que le Street food festival constitue un événement globalement bénéfique pour la commune et est apprécié de la population. S'il amène une concurrence supplémentaire aux acteurs locaux durant quatre jours par an, il correspond aux attentes de son public et participe à la variété de l'offre disponible tant au niveau événementiel qu'en termes gustatifs.

Notre Conseil espère que les éléments présentés dans cette réponse auront permis de clarifier les principales interrogations soulevées dans la question écrite.

Suite à ces différentes explications, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de prendre acte de la réponse à la question écrite 24-801.

Neuchâtel, le 25 novembre 2024.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

La présidente,	Le chancelier,
Violaine Blétry-de Montmollin	Daniel Veuve